



FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

MISE À JOUR SUR L'ÉVOLUTION DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE
COMMERCE DES SERVICES (AGCS)

Document d'analyse

34^e congrès
102^e Conseil d'administration ordinaire
10, 11 et 12 Novembre 2006
Cégep de Rimouski

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Laurent Viau, chercheur

Correction :

Benoît Bhérier-Simard, Coordonnateur à la recherche

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ

3449 Saint-Denis, suite 1

Montréal, Québec, H2X 3L1

Téléphone : 514-396-3320

Site Internet : www.fecq.org

Télécopieur : 514-396-3329

Courriel : fecq@fecq.org

MISE A JOUR SUR L'ÉVOLUTION DE L'AGCS

L'agenda de Doha, à quelle étape devrions-nous être ?

Bien que le l'AGCS soit entré en fonction le 1^{er} janvier 1995, ce n'est qu'à partir de la conférence ministérielle de Doha au Qatar, en 2001, que les négociations entourant cet accord devaient s'amorcer. Le secteur des services étant un objet de négociation relativement récent à l'échelle internationale, les premières années devaient servir à établir un portrait complet du secteur des services pour chaque pays.

Voici les étapes et le calendrier qui avait été établi concernant l'application de l'AGCS lors de la conférence de Doha¹ :

1. Définir les paramètres de négociation, mars 2001;
2. Dépôt des demandes initiales, juin 2002;
3. Dépôt des offres initiales, mars 2003;
4. Première négociation multilatérale à partir des offres et demandes initiales, septembre 2003, ministérielle de Cancún;
5. Dépôt des offres révisées, mai 2005;
6. Fin du cycle de négociations, au courant de l'année 2006.

En principe, nous devrions en être à la fin de la première ronde de négociations concernant l'application de l'AGCS. Par contre, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) accuse un retard considérable par rapport aux échéanciers préalablement établis. Il faut comprendre que les accords de l'OMC, bien qu'ils soient conçus de façon à ce que les négociations sectorielles se déroulent simultanément et sur une base individuelle, demeurent inter-reliés de façon très étroite. En effet, comme dans toute négociation, les différentes parties doivent être prêtes à faire certaines concessions. Or, une concession dans le domaine de l'agriculture peut servir de monnaie d'échange dans le secteur des services. Ainsi, le ralentissement des négociations, principalement du côté de l'agriculture, est en train de ralentir l'ensemble de l'appareil de l'OMC en ce moment.

La conférence de Hong-Kong

La dernière conférence ministérielle de l'OMC a eu lieu au mois de décembre 2005 à Hong Kong et visait à relancer le processus du cycle de Doha. En principe, selon la déclaration finale à la clôture de la conférence², les dernières demandes révisées dans le secteur du commerce des services devaient être déposées pour le 28 février et les dernières offres révisées pour le 31 juillet. La dernière étape du calendrier issu de la conférence de Hong-Kong prévoyait que les listes finales d'engagement seraient présentées pour le 31 octobre 2006. Outre la mise à jour du calendrier des négociations de l'AGCS, la déclaration finale de Hong-Kong énonçait certaines priorités de libéralisation pour chacun des modes de commerce des services³. Ainsi, par exemple, au niveau du mode 3 (Service d'un fournisseur d'un pays membre fourni grâce à la présence commerciale sur le territoire de tout autre membre –

¹ Déclaration finale de Doha ...

² Déclaration finale de Hong Kong ...

³ Doha Development Agenda (DDA) – The Doha Declaration on the TRIPS Agreement and Related Intellectual Property Rights, 2001, WTO, Doha, Qatar.

exemple : service bancaire⁴), les différents pays devront apporter des engagements concernant « l'amélioration des niveaux de participation étrangère au capital ». Une attention particulière a également été apportée aux pays les moins avancés (PMA), pour lequel une assistance technique sera fournie afin d'aider à améliorer les indicateurs du niveau d'activité économique dans le secteur des services et pour cibler les secteurs du commerce des services qui constituent une priorité dans leurs politiques de développement et pour lesquels il faut accélérer les processus de libéralisation. Au niveau des objectifs à atteindre et des priorités à fixer, les membres semblent avoir eu de la difficulté à s'entendre une fois de plus. Alors que certains pays souhaitaient avoir de cibles quantitatives à atteindre, l'absence de consensus sur ces questions a plutôt permis d'accoucher d'un texte vague permettant de conserver une plus grande marge de manœuvre.

Au niveau de la critique altermondialiste, outre les affrontements ayant opposé les forces de l'ordre aux paysans sud-coréens, la conférence n'a pas été accompagnée d'autant de bruit que des rencontres similaires comme celle de Seattle en 1999. Une des raisons qui peut expliquer cette situation, outre la distance à parcourir pour se rendre à Hong-Kong et le faible degré de tolérance des autorités chinoises, est que tout le monde savait à quel point les négociations entourant l'atteinte des objectifs de Doha étaient moribonde. Le point d'achoppement demeurait et demeure à ce jour la question des subventions agricoles de pays riches comme les Etats-Unis et l'Union Européenne (UE), qui écrasent le développement économique des pays en voie de développement. D'ailleurs, le communiqué canadien à la sortie de la conférence de décembre 2005 ne faisait aucune référence à la question des services⁵.

De Hong Kong à la suspension des négociations du cycle de Doha

Premièrement, voyons comment la conjoncture politique a pu évoluer au Canada sur la question de l'AGCS. La recherche de la FECQ de l'hiver dernier sur l'AGCS concluait son analyse de la position canadienne en affirmant que malgré le contexte électoral et l'incertitude quant à la suite des choses, elle devrait demeurer sensiblement la même. Nous ne croyions pas si bien dire lorsque nous avons pu constater que David L. Emerson, l'ancien ministre de l'Industrie du cabinet Martin, retournait sa veste pour accepter la limousine du Commerce International sous la bannière conservatrice.

Revenons maintenant aux négociations de l'OMC. Après la conférence de Hong Kong, les négociations en comités de travail se sont succédées depuis, mais l'impasse est demeurée. Suite à une rencontre du comité des négociations commerciales (CNC) du 24 juillet 2006, Pascal Lamy, secrétaire général de l'OMC, a annoncé la suspension des négociations entourant le programme de Doha pour le développement (PDD)⁶. La suspension telle qu'elle a été décrétée par Pascal Lamy signifie que tous les comités de négociations en place devront cesser leurs travaux à partir de ce moment et pour un temps indéterminé, jusqu'à ce que le climat soit propice au déblocage des négociations permettant des avancées substantielles. Cela signifie notamment que le comité du commerce des services (CCS) est également suspendu jusqu'à nouvelle ordre et que le calendrier adopté à Hong-Kong devra être revu en temps et lieu.

⁴ AGCS, art. 1.

⁵ Communiqué de presse du 18 décembre 2005.

⁶ OMC, 2006. Mise à jour au mois d'août. *OMC : Nouvelles 2006 ; DG Lamy : une pause est nécessaire pour*

Si l'OMC en est devenue pratiquement paralysée, cela ne signifie pas qu'elle a cessé d'exister. Les travaux de l'organe de règlement des différends (ORD) continuent à fonctionner normalement et des négociations bilatérales ont lieu entre les différentes parties et entre la direction générale de l'organisation et les pays membres pour en arriver éventuellement au déblocage des négociations. Cela dit, la plupart des observatrices et des observateurs s'entendent pour dire que cette situation a fortement affaibli la position de l'OMC et démontre en quelque sorte le mouvement de repli amorcé à partir de Seattle menant les pays à revenir à des mesures plus protectionnistes et à des négociations de libre-échange bilatérales plutôt que globales. D'autre part, la règle du consensus ayant guidé l'ensemble des décisions de l'organisation jusqu'à maintenant a été fortement critiquée et montrée du doigt au moment de l'échec des négociations. Il est donc possible que lorsque les travaux officiels de l'OMC reprendront leur cours, certaines propositions de refonte de l'organisation et de ses procédures feront surface à ce moment.

Finalement, concernant les négociations en cours au niveau de l'AGCS avant que l'OMC n'arrive à l'impasse du 24 juillet dernier, voici quel en était l'état d'avancement. À ce jour, 69 pays (l'UE compte pour un pays puisqu'elle s'est dotée d'un représentant unique pour les 25 pays de l'union) avaient remis leur offre initiale et 29 avaient présenté leur offre révisée. Il faut savoir que les pays considérés comme moins avancés (PMA) ne sont pas sujets à déposer leurs offres à ce stade-ci, puisqu'ils bénéficient d'un statut particulier et disposent ainsi d'un sursis. D'ailleurs, les pays du Quad (USA, Canada, Japon, UE) ont déposé un document conjoint lors de la dernière rencontre du CCS du 14 juillet dernier, où ils demandaient à ce que soient identifiés prioritairement les secteurs pouvant permettre le développement des PMA à l'automne 2006⁷. De plus, ils demandaient à ce qu'une session extraordinaire du CCS visant à établir une liste des « meilleures pratiques » concernant la libéralisation du commerce des services dans une optique de développement se tienne, conformément aux objectifs du cycle de Doha pour le développement et dans le but de contribuer aux objectifs du millénaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Somme toute, en dehors de cette initiative, les communications de l'OMC semblaient alors répéter la frustration par rapport à la lenteur du processus et le faible niveau de libéralisation envisagé dans les offres et demandes déposées jusqu'alors.

⁷ C. H. C. (2006). *Le commerce international et le développement*. Montréal : Éditions Économica.